

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-09.250-0043726.2023.002			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MOY Lucie Adresse LA GRANDE METAIRIE D'OYER 16700 Bioussac Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09) Adresse 77 impasse Jean Mouillade, 85000, La Roche-sur-Yon Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 27 juillet 2023 16:35:20 +0200 CEST Lieu La Roche-sur-Yon (FR)		Nom et signature CERTIPAQ BIO	I.8 Validité Certificat valable du 06/04/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits à pépins : Verger avec poiriers, pommiers, pruniers	Biologique
	Maraîchage et cultures diversifiées : Ail, Aubergines, Basilic, Betteraves, Blettes, Carottes, Choux, Ciboulette, Cognassiers, Concombre, Coriandre, Courges, Courgettes, Haricots noirs, Laitue, Mâche, Oignons, Ortie, Poireaux, Pomme de terre, Tomates	Biologique
	Mélanges Céréales-légumineuses : avoine pois	Biologique
	Petit épeautre	Biologique
	Prairie permanente et temporaire	Biologique
	Sarrasin	Biologique
	Aviculture : Poules pondeuses	Biologique
	Aviculture : Poulettes	Biologique
	Aviculture : Autres volailles	Biologique
	Œufs : Œufs, en coquille, frais	Biologique
Bovins : Vaches allaitantes	Biologique	
Bovins : Génisses renouvellement (>8 mois)	Biologique	
Bovins : Broutards (mâle ou femelle)	Biologique	
Bovins : Veaux (<8mois)	Biologique	
Autres élevages : Chevaux	Biologique	
Plats préparés : Autres plats préparés	Biologique	
Préparations à base de fruits et légumes : Autres jus de fruits et légumes	Biologique	
Produits à base de fruits et légumes : Préparations et conserves de légumes, à l'exclusion des pommes de terre	Biologique	
Viandes : Viande bovine, fraîche ou réfrigérée	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Production	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
Préparation	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf		